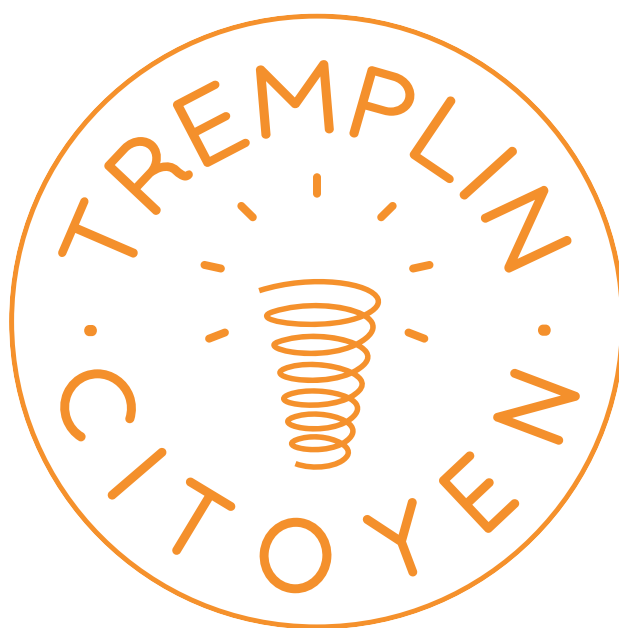




— TERRE D'AVENIRS —



PROLONGATION
Missions effectuées
entre le 17 février
et le 1^{er} juin 2021



Aide financière exceptionnelle

Dépôt de dossier jusqu'au 1^{er} juillet 2021

400€ ↔ 40h d'engagement citoyen

**Jusqu'à 800 € si vous avez déjà déposé un dossier
dans le cadre du dispositif initial.**

www.tremplin-citoyen.essonne.fr

Jeunes Essonnien engagés et solidaires

À travers cette crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement, les initiatives et les dispositifs de solidarité que nous avons déjà mis en place se sont renforcés. Pendant cette période, de nombreux jeunes de 16 à 25 ans se sont ainsi mobilisés au service de leurs concitoyens.

Confection de masques, soutien scolaire, participation à des collectes alimentaires et bien d'autres services ont rythmé la vie de ces jeunes Essonnien et Essonnienne, preuve de leur solidarité et de leur engagement. Le Département a souhaité valoriser cette dynamique qui régénère le lien social.

Sur notre territoire, de multiples initiatives émergent mais manquent de moyens. Pour y remédier, le dispositif Tremplin Citoyen accorde une aide financière à tous ceux présentant un projet d'autonomie en lien avec la mobilité, la formation, le logement ou la santé. Face à la prolongation de la crise sanitaire, le Tremplin citoyen "spécial Covid-19" est reconduit pour les missions réalisées entre le 14 octobre 2020 et le 16 février 2021, de 40 heures ou 35 heures.

En portant les initiatives de la jeunesse essonnienne, le Département a ainsi à cœur de leur donner la parole, de valoriser leur engagement et de mettre en avant leurs projets.

Sophie Rigault

Vice-présidente déléguée
à la jeunesse, aux sports
et à la vie associative

François Durovray

Président
du Département
de l'Essonne

LES CRITÈRES

Vous avez ou allez réaliser un engagement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 entre le 17 février et le 1^{er} juin 2021

Vous justifiez de 40h ou de 35h, si vous avez obtenu le certificat Prévention Secours Civique, niveau 1 (PSC1, valable 3 ans), d'engagement citoyen au sein d'associations ou de collectivités essonniennes qui auraient mené des actions telles que :

- la confection de masques,
- le portage de courses, de repas aux personnes sensibles,
- le soutien scolaire auprès d'enfants ...



1 seul dossier "Tremplin citoyen-Covid" par jeune

Vous avez un projet d'autonomie à financer dans les domaines des études, de la mobilité, du logement ou de la santé ?

- En complément d'un projet déposé dans le cadre du dispositif initial
- Un projet d'autonomie que vous n'auriez pas encore réalisé

L'aide Tremplin citoyen finance votre projet jusqu'à 90 % du montant total. Votre (vos) projet(s) doivent être supérieur à 440 €.

Envoyez votre dossier par courrier postal à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Essonne
M. Le Président
Service jeunesse - Tremplin Citoyen « Aide financière »
Boulevard de France
ÉVRY-COURCOURONNES
91012 Évry CEDEX

Date limite de dépôt du dossier : 1^{er} juillet 2021

VOTRE CANDIDATURE

À remplir lisiblement

Vous êtes *

un garçon une fille

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

Votre situation familiale

célibataire vie maritale marié(e)

Votre situation scolaire *

lycéen-ne étudiant-e autre :

Niveau d'études :

Établissement scolaire fréquenté :

Attention, l'aide Tremplin citoyen finance votre projet jusqu'à 90 % du montant (si le montant du projet est inférieur à 440 €, vous pourrez le compléter par une seconde thématique).

VOTRE PROJET D'AUTONOMIE *

Avez-vous déjà déposé un dossier d'aide financière Tremplin citoyen ?

Entre 16 et 20 ans oui non

Entre 21 et 25 ans oui non

Il concerne une aide pour financer (cochez 1 seule case) :

des études la santé la mobilité le logement

Inscrivez les montants liés à la ou les thématiques que vous avez choisies (2 maximum) et fournir un justificatif de dépenses :

Votre projet **ÉTUDES** €

Votre projet **SANTÉ** €

Votre projet **MOBILITÉ** €

Votre projet **LOGEMENT (premier logement autonome)** €

* (mentions obligatoires)

Pièces à joindre à votre dossier

- > 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident ou copie du titre de séjour, etc.)
- > 1 justificatif de domicile en Essonne de plus de 6 mois
- > Le ou les justificatif(s) des dépenses liées au projet (devis ou factures)
- > 1 relevé d'identité bancaire ou postale (pas de livret A) à votre nom et à votre adresse actuelle



Joindre votre attestation de réalisation de mission

Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées au dépôt de demande d'aide financière Tremplin Citoyen. Le règlement intérieur est disponible sur le site [essonne.fr](http://www.essonne.fr), rubrique jeunesse, onglet Tremplin Citoyen, volet aide financière.

Fait à : Le : / /

Signature (pour les mineurs, signature des parents ou tuteur légal)

En qualité de responsable de traitement, le Conseil Départemental de l'Essonne traite vos données personnelles dans le cadre du traitement des dossiers de candidatures du dispositif jeunesse « Aide financière » du Tremplin citoyen. Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez de droits concernant la gestion de vos données.

Pour en savoir plus, le Département vous invite à consulter les mentions d'information sur la protection des données figurant dans le règlement intérieur du dispositif Aide financière du Tremplin citoyen via le lien suivant <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/jeunesse-tremplin-citoyen/le-dispositif-tremplin-citoyen/> (en bas de la page)

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur

Acceptez-vous que vos données personnelles facultatives relatives à votre situation familiale et sociale soient traitées par la Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de la vie associative du Conseil départemental de l'Essonne pour la réalisation de statistiques en vue d'évaluer le dispositif ?

oui

non

